



Les institutions en charge de la santé au niveau national, régional et local

DU Médiation et santé- 16 janvier 2025

Contexte général

- Un système de santé réputé **de qualité, avec une espérance de vie très élevée (femmes surtout) et un accès aux soins quasi universel**
- Mais en crise de plus en plus aigüe :
 - système **complexe**, avec un double pilotage (Etat / Assurance maladie)
 - système **cloisonné** (prévention / soins / médico-social)
 - système avec des **disparités** et des **inégalités** selon les régions et la catégorie socio-professionnelle, en termes d'accès et en termes de résultats (espérance de vie en bonne santé par ex,)
 - système **menacé** :
 - des dépenses de santé en augmentation et des ressources limitées
 - des pénuries de personnels, en ville et à l'hôpital, un cadre d'emploi très rigide et des organisations inadaptées

— Au niveau national : qui fait quoi

Le Ministère de la Santé : « prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans les domaines de la solidarité, de la cohésion sociale, de la santé publique et de l'organisation du système de santé. ...
... prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la protection sociale (avec Min des finances)»

- Assure la sécurité des habitants, à la fois vis-à-vis de phénomène de santé (épidémies, accidents climatiques, industriels...), de la sécurité des soins(médicaments, hôpitaux) de la qualité des professionnels.
- Propose et fait adopter la Stratégie nationale de santé et les plans ou stratégies spécifiques (nutrition, Alzheimer, Cancer, Santé sexuelle..)
- Organise l'offre de soins et sa répartition
- Prépare la Loi annuelle de financement de la sécurité sociale soumise au parlement et qui fixe l'objectif national de dépenses ou ONDAM, pour l'hôpital et pour la médecine de ville,

— Le Ministère de la santé (et des solidarités)

— La Direction générale de la santé

- préparer la politique de santé publique et contribue à sa mise en œuvre. 4 grands objectifs : préserver et améliorer l'état de santé des citoyens, protéger la population des menaces sanitaires, garantir la qualité, la sécurité et l'égalité dans l'accès au système de santé, et mobiliser et coordonner les partenaires.

— La Direction générale de l'offre de soins

- penser et construire l'offre de soins en concertation étroite avec les décideurs institutionnels, les interlocuteurs professionnels, les représentants des patients et des usagers de la santé.

— Le Ministère de la santé (et des solidarités)

— La Direction générale de la sécurité sociale

- assurer la tutelle de l'ensemble des organismes de Sécurité sociale, assurer l'adéquation des prestations de Sécurité sociale avec les besoins de la population, tout en veillant à respecter l'équilibre financier des régimes

— La Direction générale de la cohésion sociale

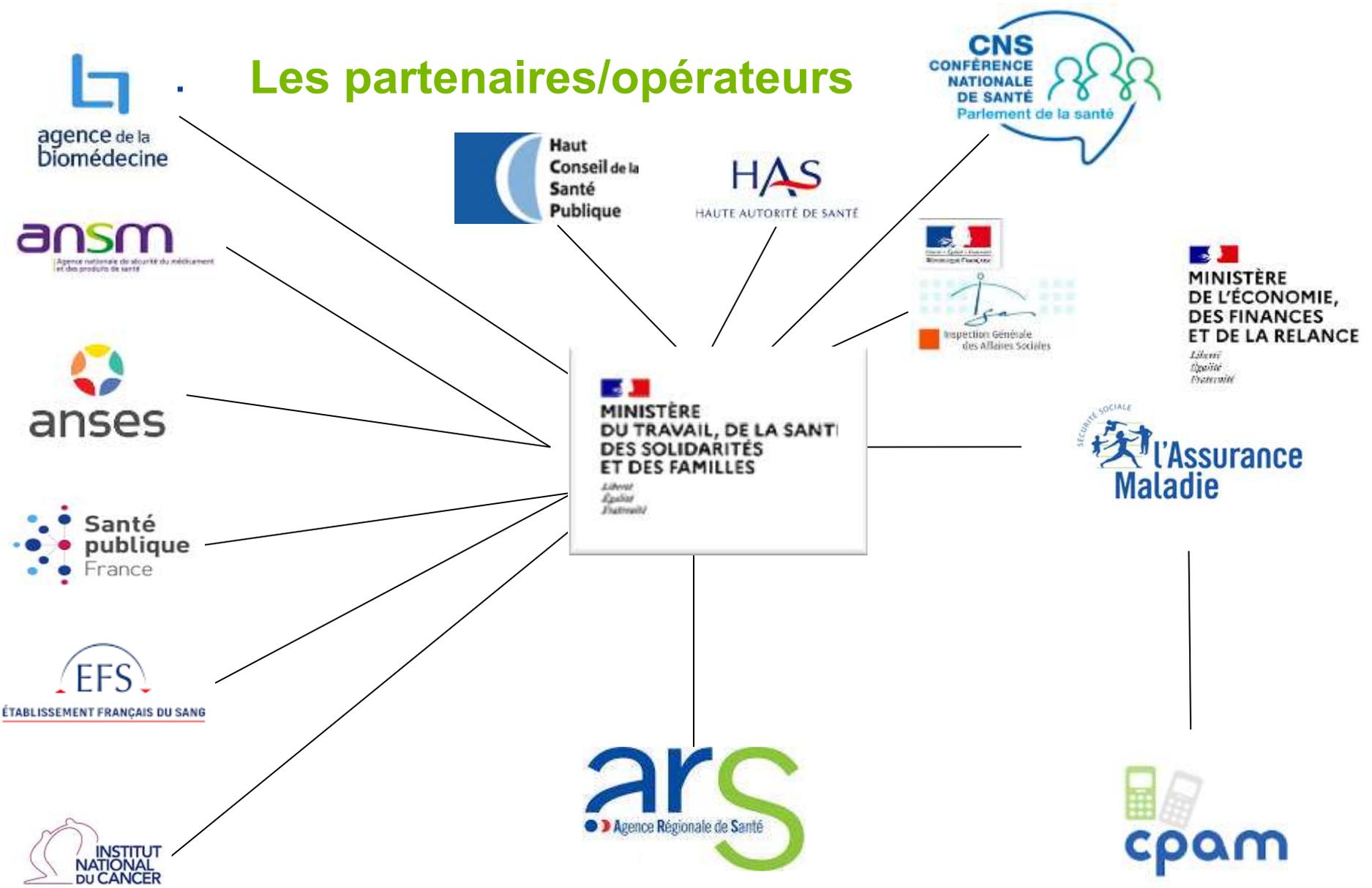
- concevoir, piloter et évaluer les politiques publiques de solidarité, de développement social et de promotion de l'égalité, afin de favoriser la cohésion sociale et le soutien à l'autonomie des personnes. Suivi de l'ONDAM pour le secteur médico-social.

— Autres directions support : Recherche, Juridique, Com...

IGAS: Inspection générale des affaires sociales

- missions de contrôle, d'audit et d'évaluation,
- conseille les pouvoirs publics et apporte son concours à la conception et à la conduite de réformes.

Les partenaires/opérateurs



— La Conférence nationale de santé

- Organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de la santé.
- Composé de 120 membres répartis en 8 collèges représentant divers partenaires dont les usagers du système de santé
- Sa mission est de :
 - **formuler des avis sur l'amélioration du système de santé**
 - **élaborer chaque année un rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé,**
 - **contribuer à l'organisation de débats publics** sur les questions de santé.
- 3 assemblées plénières par an
- 1 réunion mensuelle de la Commission des usagers
- 1 réunion mensuelle de la Commission permanente de 23 membres

— Les conseils : la Haute Autorité de Santé

— La Haute autorité de santé : une autorité publique indépendante à caractère scientifique qui a pour but de :

- contribuer à la régulation du système de santé par la qualité et l'efficience
- évaluation des produits de santé, des pratiques professionnelles, de l'organisation des soins et de la santé publique,
- accréditations/certifications des établissements de santé et de certains professionnels
- recommandations (ex : rapport sur la médiation et l'interprétariat en santé)



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

- <https://www.has-sante.fr/portail/>

Les conseils : le HCSP

Le Haut Conseil de santé publique a pour missions de :

- contribuer à l'élaboration, au suivi annuel et à l'évaluation pluriannuelle de la Stratégie nationale de santé ;
- fournir aux pouvoirs publics, en lien avec les agences sanitaires, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire ;
- fournir aux pouvoirs publics des réflexions prospectives et des conseils sur les questions de santé publique ;
- contribuer à l'élaboration d'une politique de santé de l'enfant globale et concertée.



Membres nommés par le Ministre de la santé, en 4 commissions spécialisées de 15 à 20 membres; un collège assure la coordination; un secrétariat général est à la disposition du conseil

- <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/Accueil>

— Les Agences d'expertise, de contrôle, de mise en œuvre

Développées après l'affaire du sang contaminé, puis du Médiateur pour renforcer l'expertise, améliorer la transparence des décisions et réduire les conflits d'intérêt.

Organismes autonomes pour contrôler, approuver, encadrer

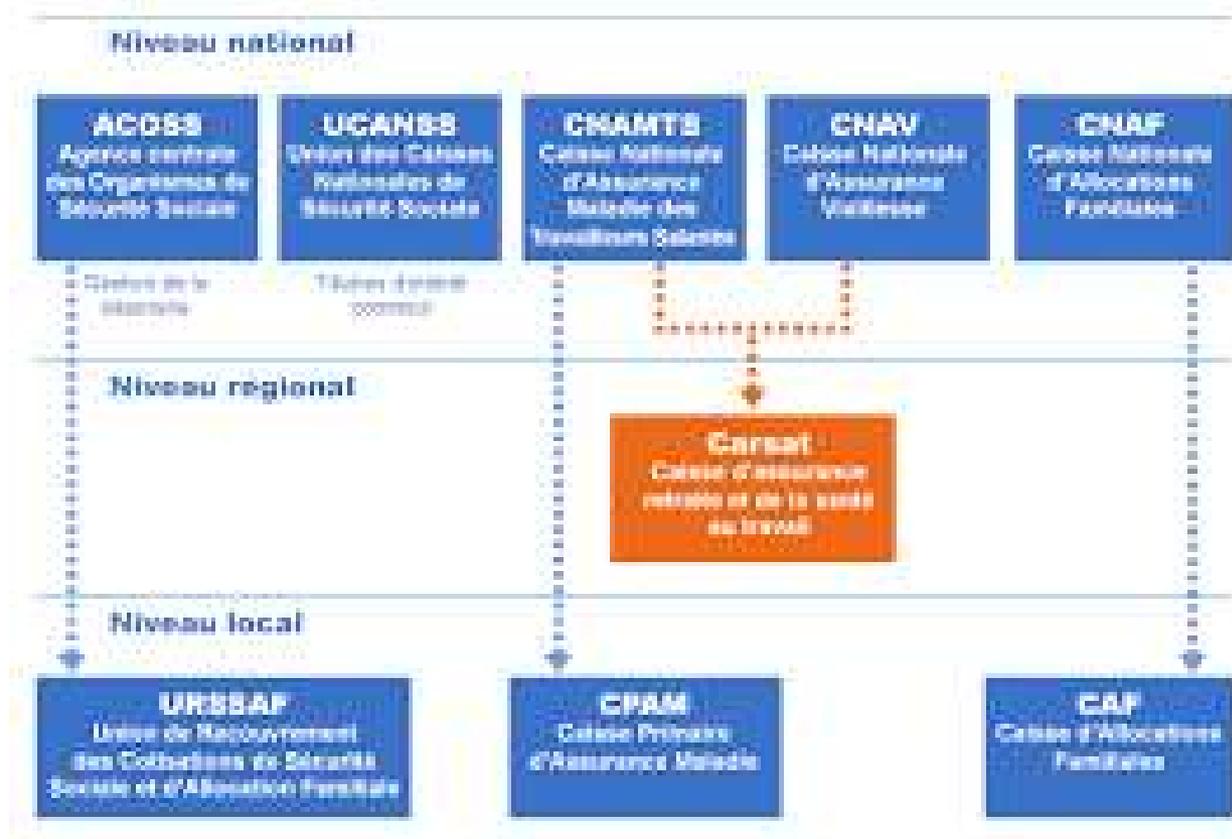
- l'ANSM pour le médicament
 - offrir un accès équitable à l'innovation pour tous les patients ;
 - garantir la sécurité des produits de santé tout au long de leur cycle de vie, depuis les essais initiaux jusqu'à la surveillance après autorisation de mise sur le marché.
- L'ANSES : sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement, et du travail
- L'EFS , Etablissement français du sang
- L'Agence de biomédecine (greffes)
- Santé Publique France :
 - InVS : suivi épidémiologique et alerte (DO)
 - EPRUS : réponse d'urgence aux crises
 - INPES : promotion/éducation en santé
- L'INCA : élaboration et suivi des plans cancers; organisation des dépistages; vacci HPV...

L'Assurance maladie

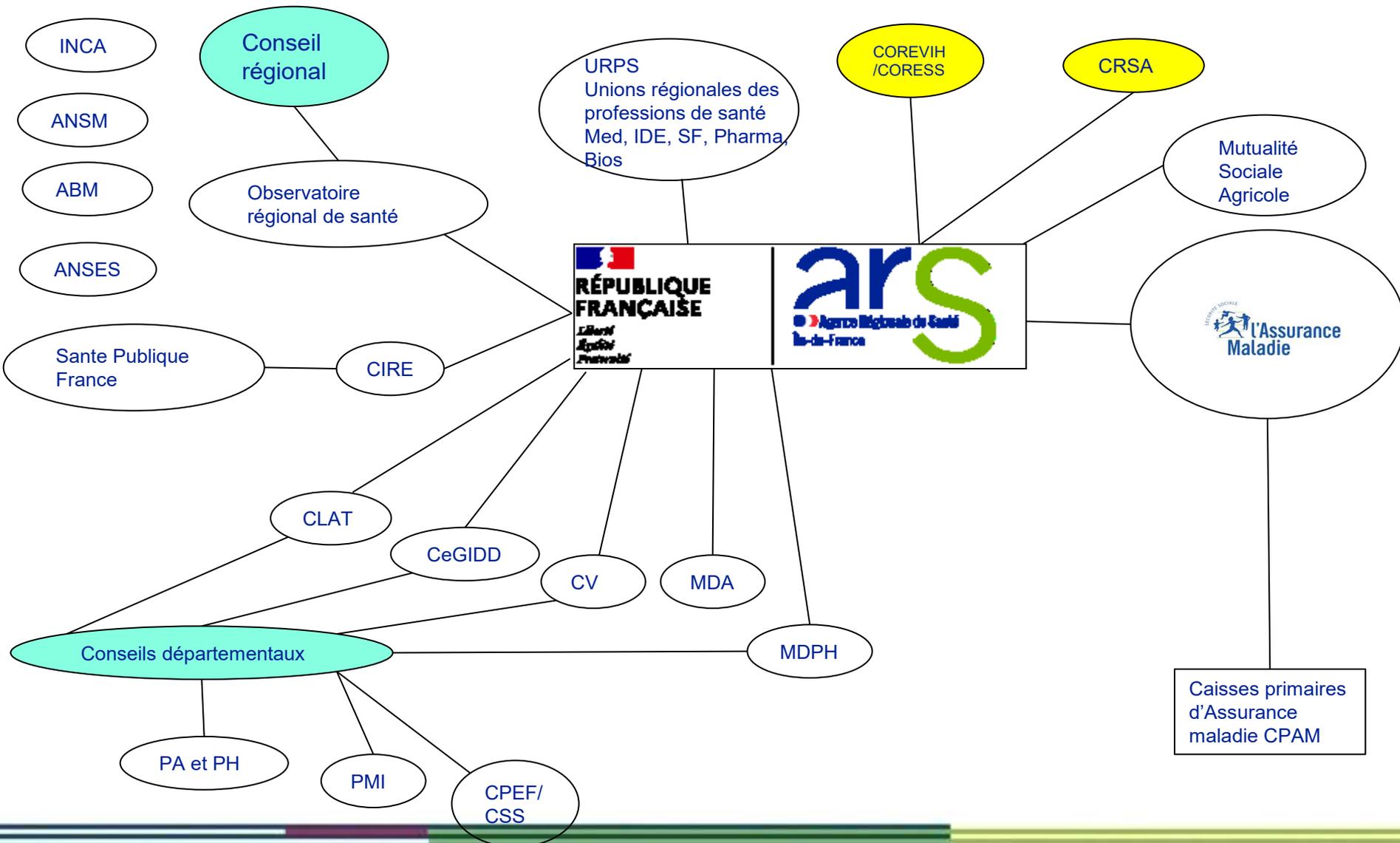
Une branche de la Sécurité sociale (avec retraite et allocations familiales)

- organisme de gestion du risque : gère les cotisations et les remboursements pour procurer le meilleur service au meilleur coût
- Sous tutelle de la santé et des finances/compte publics
 - Relations avec les professions de santé (convention) pour les tarifs des actes, les priorités et les bonnes pratiques (antibiotiques génériques, suivi des diabètes;...)
 - développer la maîtrise médicalisée des dépenses de santé et accompagner l'évolution des comportements de chacun ;
 - définir et promouvoir la prévention de la maladie, des accidents du travail et des maladies professionnelles en réalisant des actions nationales utiles ;
 - coordonner l'activité des organismes du réseau des branches maladie et accidents du travail / maladies professionnelles - caisses primaires d'assurance maladie (CPAM)

L'Assurance maladie, branche de la Sécurité sociale



Les institutions au niveau régional



— Le niveau régional, les ARS

- Existent depuis 2010, pour rapprocher les services de l'Etat (les DDASS et DRASS) et ceux de l'Assurance maladie (CRAM)
 - une autorité unique au niveau régional, chargée du pilotage du système de santé
 - Un interlocuteur unique qui garantit aux patients un égal accès aux soins
 - Des moyens d'action centralisés pour mieux coordonner et impliquer davantage les acteurs locaux de santé
 - Un pilotage renforcé sur les questions de santé en coordination étroite avec les préfets et les élus
 - Une place centrale donnée à la concertation et au dialogue (CRSA, COREVIH...)

- Les ARS sont des établissements publics, autonomes moralement et financièrement, placés sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées

— Deux grandes missions

— **Le pilotage de la santé publique** : Organiser la veille et la sécurité sanitaires ainsi que l'observation de la santé ;

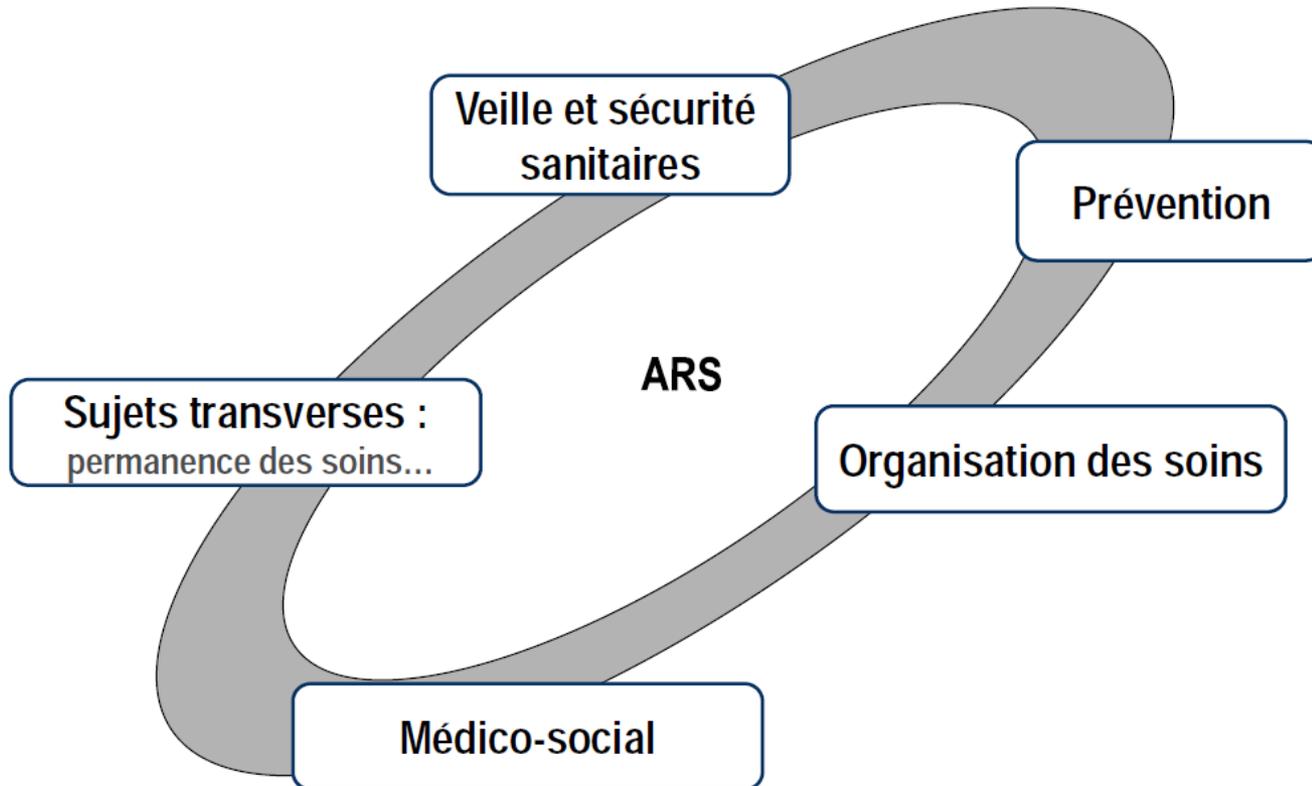
Contribuer à la gestion des crises sanitaires, en liaison avec les préfets de département ;

Définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé.

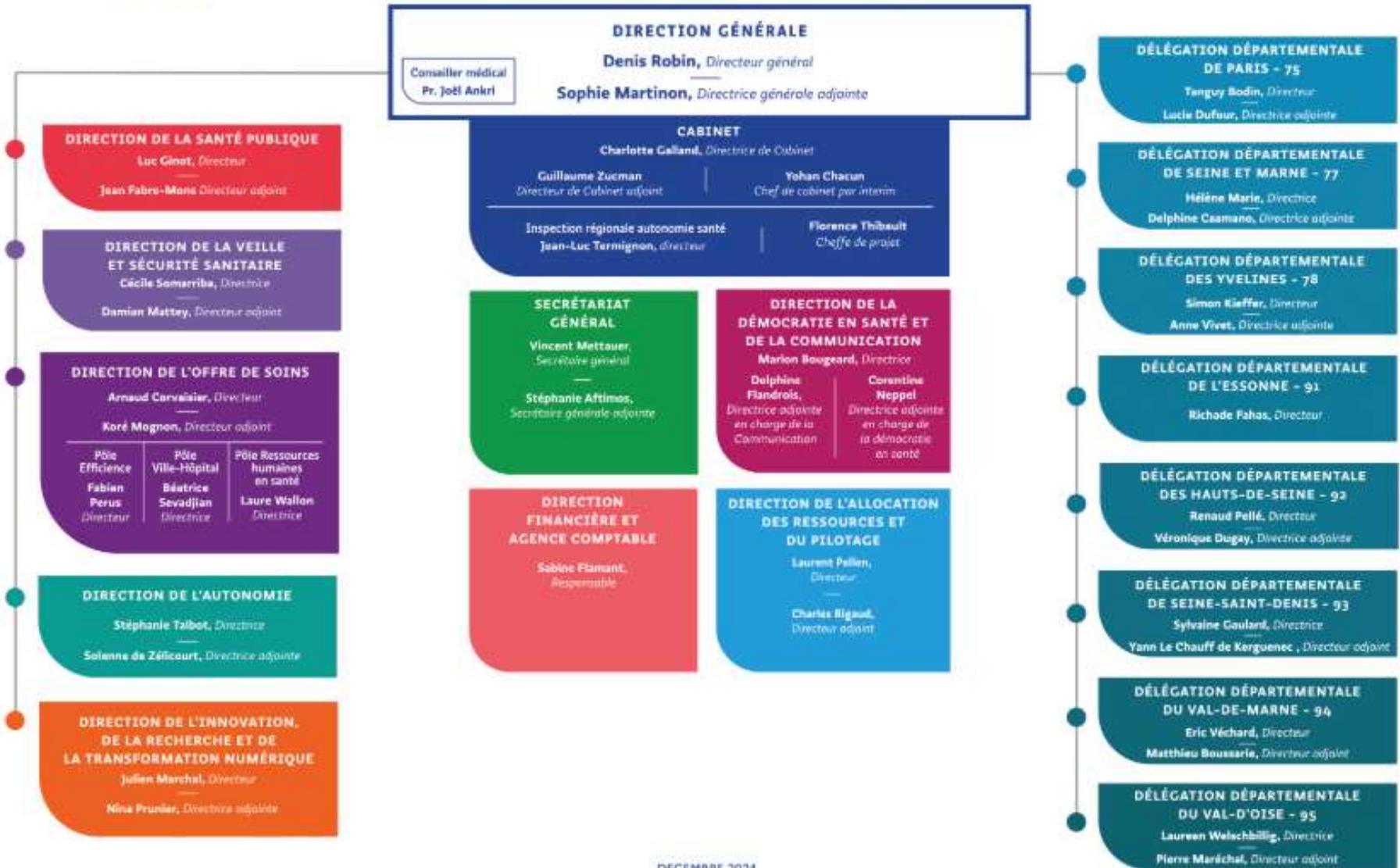
— **La régulation de l'offre de santé** dans les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier :

- dans sa dimension territoriale : pour une meilleure répartition de l'offre sur le territoire ;
- dans sa dimension économique : pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses.

Un périmètre large pour une approche globale



ORGANIGRAMME AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE



DECEMBRE 2024

— Deux niveaux, deux fonctions

— Un niveau régional de cadrage stratégique, de conseils/références techniques, de pilotage

- Prépare le Projet régional de santé et suit son exécution
- Prépare les déclinaisons régionales des plans nationaux , en concertation avec les DD et les acteurs concernés
- Appuie au plan technique (référents thématiques) les niveaux départementaux

— Un niveau départemental d'animation territoriale

- Lien avec les acteurs et pilotage de proximité (Etab. de santé, villes, services du département)
- Réponse aux usagers et aux professionnels

Autres institutions impliquées en santé: les Collectivités locales

Collectivités locales : dirigées par un Conseil d'élus et un Président, (pas un service de l'Etat, pas de hiérarchie directe)

- Compétences définies par la loi
- Ressources affectées de manière globale
- Budget géré par le Conseil qui fait ses choix

Trois niveaux : Régions, Départements, Communes (et intercommunal de plus en plus, agglomération, Grand Paris)

Au-delà de ses missions obligatoires, chaque collectivité peut décider en plus de soutenir telle ou telle politique, de créer des structures...

Collectivités locales : la Région

- Compétence pour le développement économique, les transports publics,
- Appui aux lycées et aux CFA, et à la formation professionnelle (IFSI pour les IDE; IFAS pour les AS...)
- Pas de compétence réglementaire en santé, mais parfois intérêt autour de la prévention,
 - En Ile de France :
 - appui au CRIPS; Plan régional IdF sans sida
 - Soutient l'installation des médecins en zones isolées (Maisons de santé)
 - Soutient des projets associatifs (aide à l'investissement, bus)
 - Co-finance l'Observatoire régional de la santé (études, données statistiques; rapports)

Collectivités locales : le Département

Compétences établies par la loi :

- Aides sociales (RSA)
- Financement des collèges (hors enseignants et personnels)
- La sécurité civile : secours incendie
- **Appui à l'autonomie des personnes handicapés (MDPH) et des personnes âgées**
- Protection de l'enfance (ASE)
- **Protection maternelle et infantile et planification familiale (PMI et CPEF/CSS)**

Dans quelques départements (75, 93, 94, 95...) l'Etat délègue et finance, certaines missions

- Lutte anti-tuberculeuse,
- Centres de vaccination,
- Dépistage IST et VIH

Certains Départements s'engagent au-delà: Paris sans sida, SSD sans sida;

Collectivités locales : les Communes

Compétences établies par la loi :

- Gestion des écoles primaires
- Urbanisme (permis de construire), insalubrité
- Bibliothèques, musées, centres sportifs
- Voirie locale et ordures
- Elections et état civil
- Centres d'action sociale (communaux ou associatifs)

Dans les grandes villes ou les groupements de communes:

- Centres de santé (pas gratuit, mais pas d'avance de frais)
- Projets spécifiques : contrats locaux de santé avec l'ARS
- Conseil local de santé mentale : ville/service de secteur de psychiatrie/habitants/usagers/famille

— Autres institutions impliquées : les CPAM

- L'échelon local de l'assurance maladie (et aussi MSA)
- Sa mission est : affilier les **assurés** sociaux à l'Assurance Maladie. Gérer leur droit à cette assurance maladie. Traiter les feuilles de soins des **assurés** sociaux mais également la télétransmission des décomptes remboursements aux mutuelles et assurances complémentaires santé
- Peut financer des acteurs pour des actions de prévention (AAP)
- Héberge un pôle du Service du contrôle médical de l'Assurance maladie
 - Conseil aux professionnels
 - Suivi des actions prioritaires médico-économiques (gestion du diabète, bon usage des antibiotiques...)
 - Assure le contrôle médical, les bonnes pratiques, donne les ententes préalables,

— Les structures de proximité

- MDPH : maison départementale pour les personnes handicapées
 - information ;
 - accueil - écoute ;
 - évaluation des besoins de compensation ;
 - élaboration du plan de compensation ;
 - attribution des prestations et orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle ;
 - suivi des décisions ;
 - médiation et conciliation.
- Dans certains départements rapprochement avec le dispositif d'aide aux personnes âgées : les Maisons départementales de l'autonomie
- Co gérées par le Conseil Départemental et l'ARS, plus AM et représentants de patients

— Les instances de démocratie sanitaire

Les usagers/patients sont représentés à différents niveaux

dans les Conseils d'administration des hôpitaux (France Assos santé; SOS hépatites; AIDES ; RENALOO...) mais aussi dans les Conseils de la vie sociale en maison de retraite, ou en établissement d'accueil pour personnes handicapées

Ils participent également aux instances de concertation comme les CRSA
Conférences régionales de la santé et de l'autonomie

- ✓ Organismes consultatifs composés de plusieurs collèges (collectivités territoriales, usagers et associations œuvrant dans les domaines de compétence des ARS, conférences de territoire, organisations représentatives des salariés, des employeurs et des professions indépendantes, professionnels du système de santé, gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux, les organismes de protection sociale.
- ✓ Examine et donne un avis sur le Programme régional de santé, sur les plans régionaux d'équipements sanitaires ou médico-sociaux; sur les plans régionaux de prévention...

— Les instances de démocratie sanitaire-2

Les Conseils territoriaux de santé

- au moins un par département
- Composition similaire au CRSA (acteurs, élus, usagers...)
- Consulté sur l'offre de soins, sur le PRS

Autres instances : Les COREVIH bientôt CORESS: pour la lutte contre le VIH et les IST élargie à l'ensemble de la santé sexuelle en 2025 (contraception, lutte contre les discriminations et les violences liées au genre...)

- 1 par région (2 en PACA, 3 en ARA, 4 en IdF)
- des membres de quatre collèges : soignants; personnels d'établissements sociaux; associations d'usagers ; personnes qualifiées
- Une équipe salariée pour appuyer les acteurs (recueil des données; analyse ; formation et animation de groupes régionaux pour améliorer les pratiques en fonction des territoires ; accompagnement des acteurs pour des actions d'information et de prévention...)

MERCI